

1836

**Ferdinand Berthier**

**HISTOIRE ET  
STATISTIQUE  
DE L'ÉDUCATION  
DES  
SOURDS-MUETS**

Domaine public

**Éditions du Fox**

## AUX SOURDS-MUETS DE TOUS LES PAYS

Frères,

L'Institut Historique m'avait fait l'honneur de me demander un mémoire sur l'éducation des sourds-muets à toutes les époques et dans tous les pays. La bienveillante indulgence avec laquelle il s'est empressé d'accueillir mon premier essai dans les colonnes de son journal mensuel<sup>1</sup>, excite ma reconnaissance et m'encourage à poursuivre mes travaux. Le seul regret que j'éprouve est que la multiplicité de mes occupations ne m'ait pas permis de donner à cet écrit tout le développement dont il était susceptible.

Plusieurs de nos compagnons d'infortune ayant manifesté le désir de conserver cet opuscule comme un livre de famille, je n'ai pas cru devoir refuser d'en faire tirer quelques exemplaires à part.

Plusieurs auteurs ont traité de l'histoire de l'éducation des sourds-muets. Les uns, par leur trop grande concision, sont loin de satisfaire la curiosité ; D'autres, par trop de développements, l'effraient ou la fatiguent. Je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait. Je me suis attaché à l'essentiel, aux faits historiques, m'interdisant toutes ces vaines théories qui n'apprennent rien et qui ne servent qu'à faire briller plus ou moins l'esprit de celui qui les crée. Je m'estimerai suffisamment récompensé de mon travail s'il paraissait digne de quelque attention aux hommes graves et s'il était surtout goûté de mes compagnons d'infortune.

---

1. Au secrétariat-général de l'Institut Historique, rue des Saints-Pères, 14, et chez Leclaire, libraire de l'Institut, rue Hautefeuille, 14.

## HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS

L'origine de l'art d'instruire les sourds-muets est encore enveloppée de ténèbres.

L'histoire la fait remonter au seizième siècle. Avant cette époque, Aristote avait déclaré ces êtres malheureux incapables de s'élever aux idées abstraites et morales. Saint Augustin les avait exclus de la connaissance de la foi. Qui eût osé contrôler le terrible arrêt de pareils maîtres ? Les lois romaines les déshéritaient d'une partie des droits civils ; elles les déclaraient inhabiles à gérer leurs biens et les arrachaient aux principaux avantages de la vie sociale.

Tout le monde sait qu'à Sparte, où le citoyen était tout et l'homme rien, on ôtait la vie aux enfants qui étaient atteints d'un vice d'organisation quelconque. Suivant le témoignage de l'abbé de l'Épée, il y avait des pays où l'on faisait périr à l'âge de trois ans, au plus, ceux qui ne pouvaient pas entendre ni parler, parce qu'ils étaient regardés comme des monstres. C'étaient des victimes que ces peuples dévouaient aux dieux infernaux et qu'ils leurs sacrifiaient inhumainement. Au contraire, chez certaines nations de l'Asie, ces êtres malheureux étaient l'objet de la vénération publique. On regardait leur infirmité comme un gage de la faveur céleste, témoin les crétins du Valais.

Presque partout ailleurs, victimes de je ne sais quel barbare préjugé qui les faisait considérer comme une espèce d'être à part, marqués du sceau du courroux céleste, ils n'inspiraient aux autres hommes qu'horreur ou, du moins qu'une compassion humiliante !

## STATISTIQUES

Quelques documents statistiques sur les sourds-muets d'Europe et d'Amérique et sur les écoles qui leur sont spécialement consacrées dans ces pays nous paraissent devoir former le complément naturel de notre travail historique sur l'éducation de nos compagnons d'infortune.

Nous ne connaissons pas encore au juste le rapport des sourds-muets à la population française. Ce fut sous l'empire, durant l'administration de M. Montalivet père, qu'en fut ordonné le premier dénombrement. Il est à croire que les renseignements précieux recueillis par cette voie vinrent s'ensevelir dans les cartons poudreux du ministère, ou des archives du royaume, puisqu'il n'en est pas question dans les années suivantes. Cela arrivait souvent à cette époque de gloire et d'enivrement. Chaque jour avait ses merveilles, et le char rapide du triomphateur emporta plus d'une fois jusqu'au souvenir des ordres qu'il avait laissés tomber la veille. Un nouveau recensement demandé en 1828 ne fut opéré que dans cinquante-six départements encore le fut-il presque partout d'une manière très incomplète. Le résultat total présente un chiffre de 7 833 d'où M. Palluy conclut (notice insérée dans la *Revue de Paris*) qu'il existe au moins 12 000 sourds-muets sur toute la surface du royaume, et que la proportion de ces infortunés relativement à la population offre des inégalités remarquables dans les divers départements, comme en Prusse et en Suisse. Mais le chiffre de 12 000 est encore évidemment trop faible en regard des relevés qui ont été faits dans d'autres pays moins vastes.

Pays	Institutions	Date de la fondation	Genre d'institution	Directeurs	Instituteurs	Répétiteurs	Institutrices	Répétitrices	Nombre d'élèves G.-F.	Âge de l'admission	Durée de leur séjour
Connecticut	Hartford	1816		Weld	9				130	10 à 14	
USA - New-York	New-York	1818		Peet	2	1			86		
	Canajoharie			Griffin					40		
USA - Pennsylvanie	Philadelphie	1820		Hutton	4				90		
USA - Kentucky	Danville	1824	Par l'Etat et par souscriptions	Jacobs					36		
USA - Ohio	Colombus			Hubbel							
Canada	Québec	1831		Mac-Donald							
	Mexico	1830		Roger, sourd-muet							
Asie - Bengale	Calcutta	1828		Nicholls							
France - Départements :											
Seine	Paris	1760	Royale	D. Ordinaire	5	5	4	4	100	56	9 à 15
Gironde	Bordeaux	1786		L'abbé Guille	2	3			60		6
Haute-Garonne	Toulouse	1826	Départementale	L'abbé Chazottes				20	10		
Tarn	Albi										
Aveyron	Rhodez			L'abbé Perier				36			
Bouches-du-Rhône	Marseille	1819		Bernard				15	8		
Haute-Loire	Le Puy										
Puy-de-Dôme	Clermont			Congrégation de femmes							
Haute-Vienne	Limoges		Départementale	Bertrand, sourd-muet					20		
Loire	Saint Etienne	1815		Murat					2	15	22
	Saint Etienne	1828		Congrégation de femmes				2	15	22	
Rhône	Lyon	1824		Comberry, sourd-muet	3	2		2	45	20	5 à 25
Vienne	Châtellerault										6
Maine-et-Loire	Angers	1789	Privée	Mlle Blouin					32		
Morbihan	Auray	1807	Pensionnat	Congrégation de femmes					40		
			Externat uni à une école primaire								
Mayenne	Laval	1820		Sénégon					8		
Eure-et-Loir	Nogent-le-Rotrou	1806	Départementale	L'abbé Beulé					60		
	Caen	1816		L'abbé Jamet	1						
Calvados	Condé/Noireau		Privée	Dudessert					12		
Seine-Inférieure	Rouen	1780	Privée et gratuite	L'abbé Huby					11		
Pas-de-Calais	Arras	1817		Désougeris					31		
Haute-Marne	Langres	1828		Mlle Pothier	2				45	4	
Meurthe	Nancy	1828	Départementale	Piroux					24	10	10 à 16
Doubs	Besançon	1819		La sœur Rousot					40		
	Besançon	1824		Bonnefous, sourd-muet				1	30		
Haut-Rhin	Colmar		Pensionnat privé	Jacoutot					9	7	
	Strasbourg	1825	Externat privé et gratuit	Reussner					3		
Bas-Rhin	Kuttelsheim	1830	Externat uni à une école primaire	Zopfmanns					2		